



POLITIQUE DE VISIBILITÉ

Centre local de développement Mékinac

Le contexte

Le Centre local de développement (CLD) Mékinac reçoit chaque année un nombre important de demandes d'aide financière ponctuelles. Afin de faciliter la gestion de ces demandes, voici une politique fournissant les balises nécessaires aux prises de décisions.

L'objectif

Procurer une vitrine intéressante au CLD Mékinac ...

- assurer un positionnement juste;
- promouvoir sa mission et ses services;
- permettre la distinction des différents organismes de développement du territoire;
- améliorer la perception du CLD;
- offrir une image positive de l'organisme;
- démontrer l'engagement social du CLD.

Tout en soutenant des initiatives locales en matière de projets, d'activités et d'événements contribuant au développement du territoire de Mékinac ainsi qu'à son rayonnement.

Les demandes recevables

Le CLD Mékinac s'associe à des entreprises, des institutions ou des organismes légalement constitués ayant leur siège social sur le territoire de Mékinac ou si ce n'est pas le cas, dont l'intervention dans le territoire de Mékinac est significative. Leurs activités doivent engendrer un impact reconnu sur le territoire de Mékinac et s'avérer structurantes¹.

¹ Structurante: engendrer la concertation et le réseautage autour d'un projet de développement (social, culturel, touristique ou économique); promeut les bons coups du territoire (entreprises à succès, personnel d'expertise qui se démarque, produits ou services du territoire); participe au développement de la fierté locale et du sentiment d'appartenance.

Les dépenses admissibles et non admissibles____

Sont admissibles toutes les dépenses directement associées au projet, à l'activité ou à l'événement, à l'exclusion :

- des dépenses associées à des travaux déjà réalisés;
- des dépenses prévues pour couvrir des déficits;
- des dépenses d'infrastructures et d'immobilisations;
- des projets comptant le CLD comme partenaire financier exclusif;
- des projets ayant déjà reçu l'appui d'un fonds disponible au CLD.

Le budget_____

Le budget alloué à l'enveloppe dédiée à la politique de visibilité est planifié dans le budget annuel du CLD Mékinac et adopté par le conseil d'administration. Pour déterminer le montant alloué pour chaque demande, le directeur général, l'agente de communication ou l'agente de promotion et de développement touristique, se rapportent au quatre classes suivantes :

Volet DIAMANT : 5000 \$ (organismes et entreprises)*

Volet PLATINE : 3500 \$ (organismes et entreprises)*

Volet OR : 1000 \$ (événements, organismes et entreprises)

Volet ARGENT : 500 \$ (événements, organismes et entreprises)

Volet BRONZE : 250 \$ et moins (événements, organismes et entreprises)

Le choix du volet est conséquent de l'entente de visibilité signé par les deux partis, soit le CLD et l'organisme.

* Visibilité annuelle

Le processus décisionnel_____

Chaque demande sera soumise à un comité formé du directeur général, de l'agente de communication et/ou de l'agente de promotion et de développement touristique. Seules les demandes de plus de 1000 \$ seront soumises au conseil d'administration. À titre informatif, les demandes de moins de 1000 \$ seront également présentées au conseil d'administration.

Les critères d'évaluation_____

Chacune des demandes est évaluée en fonction des critères suivants :

- Le caractère structurant du projet;
- Le réalisme de la structure de coûts et financement;
- Les perspectives de pérennité du projet;
- Les efforts de recherche de partenariats financiers;
- La contribution bénévole au projet;

- L'avis émis, quand c'est possible, par la municipalité ou le secteur d'activité concerné;
- L'analyse des états financiers.

Voir grille des critères en annexe.

L'entente de visibilité

Chaque aide financière est accompagnée d'une entente de visibilité signée afin d'établir les obligations que les deux parties doivent honorer après l'octroi d'une aide financière. Si les obligations de la part du demandeur ne sont pas respectées, le CLD est en droit de réclamer les sommes concédées.